



COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès-Verbal – Mardi 14 avril 2015

Présents : *Jean-François REYMOND (S.N.B. – Directeur)*
 Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B.)
 José RUIZ (S.C.B. – Président)
 Fabien MANEUF (U.C.P.B. – Directeur)
 Gérard LE MAITRE (Avocat-Conseil de l'U.C.P.B.)
 Florence PEYER (Avocat-Conseil de la L.N.B.)
 Olivier MOLINA (L.N.B. – Responsable Juridique)
 Yann BARBITCH (S.N.B.)

Excusés : *Jean-Charles BREGEON (UCPB - Représentant)*

Jean-François REYMOND, représentant du SNB, ouvre la séance à 10h00.

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 3 Février 2015

Après relecture du projet de PV de la réunion du 3 Février 2015, José RUIZ et Fabien MANEUF souhaitent apporter des modifications. Après un échange constructif entre les partenaires sociaux des propositions de modifications acceptées. Le PV de la réunion du 3 février sera validé lors de la prochaine réunion de la commission paritaire du mois de mai.

2/ Contre expertise médicale

Les conseils de l'UCPB et du SNB se sont rapprochés conformément a ce qui avait été prévu lors des dernières réunions. Il n'y a pour le moment toujours pas d'accord sur la proposition de texte. En séance l'UCPB confirme officiellement qu'il ne souhaite pas voir le délai de saisie du médecin indépendant nommé par la LNB passer de 96h à 48h. De nouvelles discussions s'engageront d'ici à la nouvelle réunion de la commission paritaire.

3/ Grille de salaire des joueurs CDF et Revalorisation des joueurs internationaux en formation.

La DTBN a validé la proposition initiale de revalorisation salariale des joueurs en équipe de France jeune qui avait été proposé par le SNB. A ce jour, l'UCPB n'a toujours pas fait retour officiel sur cette proposition. Le représentant de l'UCPB s'y engage d'ici au 21 avril afin de permettre une communication large vers les clubs et les responsables et entraîneurs des centres de formation.

4/ Modifications des règlements sportifs pour la saison 2015/2016 et signature de l'avenant

Olivier MOLINA fait un point sur les principales modifications règlementaires pour la saison 2015-2016 votées par le dernier Comité Directeur de la LNB.

Il informe notamment les partenaires sociaux des modifications apportées aux règles de recrutement des joueurs suite à la première saison d'entrée en vigueur du dispositif.

Il précise également qu'à compter de la saison 2015-2016, le contrat type de la LNB sera obligatoire pour les joueurs professionnels.

Le SNB se félicite qu'une telle mesure soit mise en place et s'interroge sur l'opportunité d'insérer le contrat type à la Convention collective de branche du basket professionnel.

Il est convenu que ce point sera abordé dans les discussions de la Commission paritaire lors de la saison 2015-2016.

Est ensuite discutée la signature de l'avenant concernant la possibilité de signer des contrats de minimum 30 jours.

Fabien MANEUF exprime la volonté de l'UCPB de signer cet avenant pour une durée indéterminée et non pour une seule saison sportive comme cela avait été le cas lors de la première signature. Il estime que cela serait plus sécurisant pour une réglementation qui a été jugée bénéfique.

Jean-François REYMOND rappelle que le SNB est favorable à cette nouvelle réglementation mais que malgré tout certains aspects étaient à rectifier. Il propose de dresser un bilan en début de saison prochaine une fois les dernières modifications entrées en vigueur sur la base des retours qui ont été fait dans le cadre de la commission paritaire. Si elles apparaissent satisfaisantes, le SNB envisagera de signer pour une plus longue durée.

5/ Le calendrier 2015-2016 / La trêve hivernale

Olivier MOLINA explique que la LNB est favorable à une réduction de la trêve hivernale à 5 jours compte tenu notamment des contraintes toujours plus importantes pour mettre en place le calendrier sportif, contraintes qui vont s'accroître avec la mise en place par la FIBA de fenêtres en pleine saison sportive et non plus à l'intersaison comme cela était le cas auparavant.

José RUIZ propose quant à lui de réduire cette durée à 6 jours.

Jean-François REYMOND prend note de la proposition de la LNB et s'engage à faire un retour suite au prochain Comité Directeur du SNB.

6/ Contrôles URSSAF dans les clubs

Fabien MANEUF présente la situation des clubs qui font actuellement l'objet d'un contrôle URSSAF et évoque les différentes pistes de réflexion dans le cadre des litiges en cours.

7/ Les Joueurs Formés localement

Olivier MOLINA fait un point sur la procédure auprès de la Commission Européenne concernant les joueurs formés localement. Il explique que le Ministère et la LNB poursuivent les discussions avec la Commission Européenne dans l'objectif d'éviter un avis motivé. Une consultation du Comité Directeur de la LNB sera lancée dans les prochains jours.

Questions diverses

- Jean-François REYMOND rapporte à l'UCPB un problème avec le club de Souffelweyersheim concernant la fourniture des paires de chaussures aux joueurs. Fabien MANEUF prend note de cette remarque et fera un retour au SNB après avoir contacté le club.
- Jean-François REYMOND évoque le courrier de l'UCPB diffusé lors du dernier Comité Directeur. Il exprime son étonnement tant sur le fond du courrier (demande de remise en cause du financement du SNB par la LNB) que sur la forme (aucune copie transmise au SNB). Fabien MANEUF répond que suite à la désignation d'Uniformation comme OPCA et du chantage qui, selon lui, l'a accompagné, le pacte a été brisé et que le courrier était par conséquent justifié.

7. Demandes de fonds social

Jean-François REYMOND demande à Fabien MANEUF si il est possible de recevoir les chèques correspondants aux dossiers qui ont été validé lors de la dernière réunion, Fabien MANEUF indique qu'ils vont être envoyé au plus vite.

La réunion se termine à 12h43.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François REYMOND lève la séance et donne rendez-vous à chacun(e) lors de la saison 2014-2015